

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **Rostumwandler Top-Nox WS-62-400**

Date d'établissement: **04.07.2022**, Date de révision: **23.04.2024**, Version: **1.1**

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale

Rostumwandler Top-Nox WS-62-400

UFI:

R46E-4SF3-Y10U-5J09

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Dissolvant de Rouille. Agent de protection contre la corrosion. Amorce.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Wekem GmbH

Emilie-Winkelmann-Str. 2

D-59192 Bergkamen, Allemagne

+49-(0)-23 89-40 30 10

vertrieb@wekem.de

Importateur pour la CH-Suisse

R.Peter AG

Weieracherstr. 9

CH - 8184 Bachenbülach

Tel.: 044 872 40 40

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter immédiatement avec le Centre suisse d'information toxicologique.

Appelez 145.

Fournisseur

/

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aérosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.
Aérosol 1; H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Muta. 2; H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
STOT RE 2; H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention(s) d'avertissement: DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Contient:

acétone
butane-2-ol
xylène
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine
1,2,3-benzènetriol

2.3 Autres dangers

PBT/vPvB

Aucune donnée.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

Informations complémentaires

La vapeur mélangée d'air peut créer un mélange explosif.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

3.2 Mélanges

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
l'éther diméthylque	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37	50-100	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	/	U
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119498062-37	10-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	/	/
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	10-25	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EUH066	/	/
butane-2-ol	78-92-2 201-158-5 603-127-00-5 01-2119475146-36	10-25	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336	/	C
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	10-25	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	/	C
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	25068-38-6 500-033-5 603-074-00-8	<2	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	Skin Irrit. 2; H315; C ≥ 5% Eye Irrit. 2; H319; C ≥ 5%	/
1,2,3-benzènetriol	87-66-1 201-762-9 604-009-00-6	<2	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Muta. 2; H341 Aquatic Chronic 3; H412	/	/

Notes concernant les ingrédients

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme "gaz sous pression" dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés: Press. Gas (Comp.) Press. Gas (Liq.) Press. Gas (Ref. Liq.) Press. Gas (Diss.) Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Placer le patient en position de récupération et assurer la perméabilité des voies respiratoires. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié.

Après inhalation

Emmenez le patient à l'air frais - sortez de la zone dangereuse. Gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin. Si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire survient, fournir une respiration artificielle. Cherchez immédiatement de l'aide médicale. En cas d'inconscience, mettre le patient en position latérale stable et chercher immédiatement une attention médicale.

Après contact cutané

Trek alle besmette kleding uit. Rincer les zones corporelles ayant été en contact avec le produit avec de l'eau et du savon. Recourir à une assistance médicale.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante en gardant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin professionnel.

Après ingestion

Improbable. Ingestion accidentelle: Ne pas faire vomir ! Consultez immédiatement un médecin. Montrer au médecin la fiche de données de sécurité ou l'étiquette. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation

Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertiges. Peut causer une irritation du système respiratoire. Toux, éternuements, écoulement nasal, respiration laborieuse.

Après contact cutané

Démangeaisons, rougeurs, douleurs. Irritant pour la peau. Kan sensibilisatie veroorzaken door huidcontact (jeuk, roodheid, uitslag).

Après contact oculaire

Très irritant pour les yeux. Rougeur, augmentation de la production de larmes, douleur.

Après ingestion

L'ingestion n'est pas probable, parce qu'il s'agit d'un aérosol. L'ingestion accidentelle : Peut causer une gêne abdominale. Peut causer des nausées/vomissements et de la diarrhée. Irrite les muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de la zone gastro-intestinale. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Gaz carbonique. Poudre chimique sèche. Pulvérisateur d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Lutter contre un incendie important avec un jet d'eau ou avec de la mousse anti-alcool. Use des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement.

Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être générés ; ne pas inhaler les gaz/fumées. Produits lors de la combustion : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection

En cas d'incendie ou d'échauffement, ne pas respirer les fumées/vapeurs. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les pulvérisateurs d'aérosol peuvent exploser dans l'incendie et s'envoler dans toutes les directions à grande vitesse. Refroidissez les conteneurs à risque avec un jet d'eau. Si possible, retirez les conteneurs de la zone en danger. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés pour les pompiers (y compris des casques, des bottes de protection et des gants) (BS EN 469) et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque complet (BS EN 137).

Informations supplémentaires

Aucune donnée.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (Rubrique 8).

Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate. Tenez-vous à l'écart des sources d'allumage et/ou de chaleur ; Ne pas fumer !

Mesures d'urgence

Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Empêcher l'accès au personnel non protégé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit atteindre l'eau/les égouts/les systèmes d'égouts ou le sol perméable. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Endiguer le déversement si cela ne présente pas de risques.

Pour le nettoyage

Ramassez les propulseurs mécaniquement et laissez-les à l'entreprise de collecte des déchets agréée. En cas d'émission suite aux endommagements du diffuseur d'aérosols (émission d'une quantité importante) : Absorber le produit (avec un matériau inerte), le collecter dans un récipient spécial et le jeter à un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets dangereux. Ne pas absorber les déversements avec de la sciure ou avec un autre matériau inflammable/combustible. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur (voir la Rubrique 13). Nettoyer les zones contaminées.

Autres informations

Aucune donnée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une ventilation adéquate. Prenez des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenez-vous à l'écart des sources d'allumage - ne pas fumer. Utilisez des outils antiflamme. Le récipient est sous pression : protégez-le du soleil et ne l'exposez pas à une température supérieure à 50 °C. Ne le percez pas et ne le brûlez pas, même s'il est vide. Ne vaporisez pas sur une flamme ou sur des matériaux inflammables.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utiliser une ventilation générale ou locale pour éviter d'inhaler les vapeurs et les aérosols.

Mesures de protection de l'environnement

Aucune donnée.

Autres mesures

Aucune donnée.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respectez les mesures définies dans le chapitre 8 de la fiche de sécurité. Porter un équipement de protection individuelle. Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et la réglementation relative à la sécurité et à la santé au travail. Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - lavez-vous les mains pendant les pauses et lorsque vous avez fini de travailler avec du matériel. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Vermijd contact met de huid, ogen en kleding. Ne pas respirer les vapeurs/brouillards.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker conformément aux dispositions locales. Gardez dans les récipients bien fermés. Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Protéger contre le feu ouvert, la chaleur et la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des substances oxydantes. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Matériaux d'emballage

Emballage original.

Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés.

Température de stockage

Aucune donnée.

Classe de stockage

Classe de stockage: 2B

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune donnée.

Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune donnée.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom	mg/m ³	ml/m ³	Valeur éphémère mg/m ³	Valeur éphémère ml/m ³	Remarques	Les valeurs limites biologiques
Aceton (67-64-1)	1200	500	2400	1000	ZNS, AugeKT HU & AWKT HU	Aceton - 80 mg/l (1,38 mmol/l) - U - b - N
sec-Butanol (78-92-2)	300	100	600	200	OAW, ZNS	/

1-Butylacetat (123-86-4)	480	100	960	200	AugeKT HU & OAWKT HU	/
Dimethylether (115-10-6)	1910	1000	/	/	FormalKT	/
Xylol (alle Isomeren) (1330-20-7)	435	100	870	200	OAW & Auge, ZNS, SchwindelKT HU	Methyl-Hippursäure Xylol - 1,5 g/g Kreatinin (874 µmol/mmol Kreatinin) 1,5 mg/l (14,1 µmol/l) - U B - c, b b

Informations sur les procédures de suivi

SN EN 14042:2003 Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques. SN EN 482:2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances. SN EN 689+AC:2020 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

valeurs DNEL/DMEL

Pour le produit

Aucune donnée.

Pour les ingrédients

Nom	type	type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
l'éther diméthylique	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	1894 mg/m³
l'éther diméthylique	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	471 mg/m³
xylène	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	221 mg/m³
xylène	ouvrier	par inhalation	bref effets systémiques	/	442 mg/m³
xylène	ouvrier	par inhalation	bref effets locaux	/	442 mg/m³
xylène	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	65.3 mg/m³
xylène	consommateur	par inhalation	bref effets systémiques	/	260 mg/m³
xylène	ouvrier	par inhalation	prolongé effets locaux	/	221 mg/m³
xylène	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	212 mg/kg pc/jour
xylène	consommateur	par inhalation	prolongé effets locaux	/	65.3 mg/m³
xylène	consommateur	par inhalation	bref effets locaux	/	260 mg/m³
xylène	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	125 mg/kg pc/jour
xylène	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	12.5 mg/kg pc/jour
acétate de n-butyle	ouvrier	par inhalation	bref effets systémiques	/	600 mg/m³
acétate de n-butyle	ouvrier	par inhalation	bref effets locaux	/	600 mg/m³
acétate de n-butyle	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	300 mg/m³
acétate de n-butyle	ouvrier	par inhalation	prolongé effets locaux	/	300 mg/m³
acétate de n-butyle	consommateur	par inhalation	bref effets systémiques	/	300 mg/m³
acétate de n-butyle	consommateur	par inhalation	bref effets locaux	/	300 mg/m³
acétate de n-butyle	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	35.7 mg/m³
acétate de n-butyle	consommateur	par inhalation	prolongé effets locaux	/	35.7 mg/m³
acétone	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	186 mg/kg pc/jour
acétone	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	1210 mg/m³
acétone	ouvrier	par inhalation	bref effets locaux	/	2420 mg/m³

acétone	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	62 mg/kg pc/jour
acétone	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	200 mg/m³
acétone	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	62 mg/kg pc/jour

valeurs PNEC

Pour le produit
Aucune donnée.

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	Remarques	Valeur
l'éther diméthylrique	eau douce	/	0.155 mg/l
l'éther diméthylrique	eau (émission intermittente)	eau fraiche	1.549 mg/l
l'éther diméthylrique	eau de mer	/	0.016 mg/l
l'éther diméthylrique	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	160 mg/l
l'éther diméthylrique	sédiments (eau douce)	poids sec	0.681 mg/kg
l'éther diméthylrique	sédiments marins	poids sec	0.069 mg/kg
l'éther diméthylrique	terre	poids sec	0.045 mg/kg
xylène	eau douce	/	0.327 mg/l
xylène	eau de mer	/	0.327 mg/l
xylène	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	micro-organismes	6.58 mg/l
xylène	sédiments (eau douce)	poids sec	12.46 mg/kg
xylène	terre	poids sec	2.31 mg/kg
xylène	sédiments marins	poids sec	12.46 mg/kg
xylène	eau (émission intermittente)	eau fraiche	0.327 mg/l
acétate de n-butyle	terre	poids sec	0.0903 mg/kg
acétate de n-butyle	eau douce	/	0.18 mg/l
acétate de n-butyle	sédiments (eau douce)	poids sec	0.981 mg/kg
acétate de n-butyle	eau de mer	/	0.018 mg/l
acétate de n-butyle	sédiments marins	poids sec	0.0981 mg/kg
acétate de n-butyle	eau (émission intermittente)	/	0.36 mg/l
acétate de n-butyle	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	35.6 mg/l
acétone	eau de mer	/	1.06 mg/l
acétone	eau douce	/	10.6 mg/l
acétone	sédiments (eau douce)	/	30.4 mg/kg dw
acétone	sédiments marins	/	3.04 mg/kg dw
acétone	terre	/	29.5 mg/kg dw
acétone	eau (émission intermittente)	/	21 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - lavez-vous les mains pendant les pauses et lorsque vous avez fini de travailler avec du matériel. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Vermijd contact met de huid, ogen en kleding. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. Le choix de l'équipement de protection individuelle dépend de l'exposition, de l'utilisation, du travail, de la concentration et du degré de ventilation.

Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Si les limites d'exposition sont déterminées pour les ingrédients du produit, il sera peut-être nécessaire d'assurer une inspection du lieu de travail afin de déterminer l'efficacité de la ventilation et des autres mesures de contrôle, à savoir d'évaluer la nécessité de l'équipement de protection respiratoire. Garder des flacons de lavage d'oeil ou des unités de lavage d'oeil personnelles ainsi que des douches d'urgence disponibles.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Assurer une bonne ventilation et une évacuation locale dans les zones à concentration accrue.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Veiligheidsbril met zijbescherming (BS EN ISO 16321-1:2022).

Protection des mains

Beschermende handschoenen (EN ISO 374-1:2016).

Matériaux appropriés

Protection de la peau

Vêtements et chaussures de protection en coton couvrant tout le pied (EN ISO 20345:2022).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée. Porter un masque respiratoire de protection adapté (EN 136) avec filtre A2-P2 (EN 14387).

Dangers thermiques

Aucune donnée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange

Aucune donnée.

Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

État physique	liquide
Forme	aérosol
Couleur	colourless
Odeur	Aucune donnée.
Seuil olfactif	Aucune donnée.
Point de fusion/point de congélation ou point de ramollissement	Aucune donnée.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Inflammabilité	Aucune donnée.
Limites d'explosibilité	3.3 — 26.2 % v/v (propergol)
Point d'éclair	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
pH	substance / mélange non polaire / aprotique
Viscosité	Aucune donnée.
Solubilité	Aucune donnée.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée.
Pression de vapeur	Aucune donnée.
densité	0.81 g/cm ³ a 20 °C (Données relatives aux liquides)
Densité de vapeur	Aucune donnée.

Caractéristiques des particules	Aucune donnée.
---------------------------------	----------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique
Aucune donnée.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvants organiques	685 g/l (VOC) 94 % (VOC)
Teneur en matières sèches	0 % 0 vol %

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et si les instructions d'utilisation et de stockage sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Protéger contre les sources d'ignition (flamme, étincelle). Ne pas exposer à la chaleur ou aux rayons de soleil directs.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts. HF (acide fluorhydrique). Oxydants puissants. L'oxygène. Caoutchouc. Viton.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/d'explosion, des vapeurs/gaz dangereux pour la santé sont libérés.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë
Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Remarques
l'éther diméthylrique	par voie d'inhalation (gaz)	CL ₅₀	rat	4 h	309 mg/l	/	/
xylène	par voie orale	DL ₅₀	rat	/	3523 mg/kg	/	/
xylène	par voie cutanée (peau)	DL ₅₀	lapin	/	12126 mg/kg	/	/

xylène	inhalatoire (vapeur)	CL ₅₀	rat	4 h	27124 mg/m ³	/	/
butane-2-ol	par voie orale	DL ₅₀	rat	/	2193 mg/kg	/	/
butane-2-ol	par voie cutanée (peau)	DL ₅₀	lapin	/	> 2000 mg/kg	/	/
acétate de n-butyle	par voie orale	DL ₅₀	rat	/	10760 mg/kg	/	/
acétate de n-butyle	par voie cutanée (peau)	DL ₅₀	lapin	/	14112 mg/kg	/	/
acétate de n-butyle	par inhalation	CL ₅₀	rat	4 h	> 21.1 mg/l	/	/
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	par voie orale	DL ₅₀	rat	/	5000 mg/kg	/	/
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	par voie cutanée (peau)	DL ₅₀	lapin	/	20000 mg/kg	/	/
1,2,3-benzènetriol	par voie orale	DL ₅₀	souris	/	300 mg/kg	/	/
1,2,3-benzènetriol	par voie cutanée (peau)	DL ₅₀	/	/	1100 mg/kg	/	ATE
1,2,3-benzènetriol	par inhalation	CL ₅₀	/	4 h	11 mg/l	/	ATE
acétone	par voie orale	DL ₅₀	rat	/	> 5000 mg/kg	/	/
acétone	par voie cutanée (peau)	DL ₅₀	lapin	/	> 10000 mg/kg	/	/
acétone	inhalatoire (brouillard)	CL ₅₀	rat	4 h	76 mg/l	/	/

Informations complémentaires
N'est pas classé comme toxique aigu.

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée
Pour les ingrédients

Nom	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
l'éther diméthylque	/	/	Peut provoquer des engelures.	/	/

Informations complémentaires
Provoque une irritation cutanée.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Aucune donnée.

Informations complémentaires
Provoque une grave irritation des yeux.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Aucune donnée.

Informations complémentaires
Kan een allergische huidreactie veroorzaken.

(e) Effets mutagènes
Pour les ingrédients

Nom	type	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
l'éther diméthylque	/	/	/	Le produit chimique n'est pas classée comme mutagène.	/	/
l'éther diméthylque	Mutagénicité in vitro	/	/	négatif	OECD 471	Ames test
l'éther diméthylque	Mutagénicité in vitro	Homme (lymphocytes)	/	négatif	essai de cytogénétique	OECD 473
l'éther diméthylque	Mutagénicité in vivo	<i>Drosophila melanogaster</i>	/	négatif	OECD 477	/

(f) Cancérogenité

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	méthode	Remarques
l'éther diméthylique	/	/	/	/	/	La substance n'est pas classée comme cancérigène.	/	/
l'éther diméthylique	inhalatoire (vapeur)	NOAEL	rat	2 ans	47 mg/l	L'expérimentation animale n'a pas montré aucun effet cancérigène.	OECD 453	/

(g) Toxicité pour la reproduction

Pour les ingrédients

Nom	Type de toxicité pour la reproduction	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	méthode	Remarques
l'éther diméthylique	Toxicité reproductive	par inhalation	rat	/	47 mg/l	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fécondité.	OECD 452	/
l'éther diméthylique	Toxicité maternelle	NOAEL	rat	/	5000 ppm	/	/	Inhalation
l'éther diméthylique	Tératogénicité	NOAEL	rat	/	40000 ppm	/	/	Inhalation
l'éther diméthylique	Toxicité pour le développement	NOAEL	rat	/	40000 ppm	/	/	Inhalation
l'éther diméthylique	-	NOAEL	rat	/	20000 ppm	/	OECD 414	inhalatoire (vapeur), développement embry-fœtal

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut causer de la somnolence ou des vertiges.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Exposition	organe	Valeur	Résultat	méthode	Remarques
l'éther diméthylique	Toxicité des doses répétées	NOEL	rat	2 ans	/	/	47 mg/l	/	OECD 452	par inhalation

Informations complémentaires

Peut endommager les organes par une exposition prolongée ou répétée.

(j) Danger par aspiration

Pour les ingrédients

Nom	Résultat	méthode	Remarques
l'éther diméthylique	Toxicité par aspiration: non classé.	/	/

Informations complémentaires

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée.

Effets interactifs

Aucune donnée.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

Autres informations

Aucune donnée.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë
Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
l'éther diméthylrique	CL ₅₀	4.1 mg/L	96 h	poisson	<i>Poecilia reticulata</i>	/	Système semi-statique
l'éther diméthylrique	CE ₅₀	4.4 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	test statique
l'éther diméthylrique	CL ₅₀	755.5 mg/L	48 h	<i>Daphnia</i>	/	ECOSAR	/
l'éther diméthylrique	CE ₅₀	154.9 mg/L	96 h	algues	/	ECOSAR	/
l'éther diméthylrique	EC ₁₀	> 1600 mg/L	/	bactéries	<i>Pseudomonas putida</i>	/	test statique
butane-2-ol	IC ₅₀	2029 mg/L	/	algues	/	/	/
butane-2-ol	CL ₅₀	2993 mg/L	/	poisson	/	/	/
butane-2-ol	CE ₅₀	308 mg/L	/	crustacés	/	/	/
acétate de n-butyle	CE ₅₀	44 mg/L	48 h	<i>Daphnia</i>	/	/	/
acétate de n-butyle	CE ₅₀	675 mg/L	72 h	algues	/	/	/
acétate de n-butyle	CL ₅₀	18 mg/L	96	poisson	/	/	/
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	CE ₅₀	1.4 - 1.7 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	/
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine	CL ₅₀	3.1 mg/L	96 h	poisson	/	/	/

Toxicité chronique
Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
acétate de n-butyle	NOEC	23 mg/l	21 jours	<i>Daphnia</i>	/	/	/

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

Biodégradation
Pour les ingrédients

Nom	type	degré	Temps	Résultat	méthode	Remarques
-----	------	-------	-------	----------	---------	-----------

l'éther diméthylrique	aérobe	5 %	28 jours	non facilement biodégradable	OECD 301 D	Boue activée
xylène	-	/	/	facilement biodégradable	/	/
acétate de n-butyle	biodégradation	/	/	facilement biodégradable	/	/
acétone	BOD	1.43 g O ₂ /g	/	/	/	/
acétone	DCO	1.92 g O ₂ /g	/	/	/	/
acétone	ThOD	2.2 g O ₂ /g	/	/	/	/
acétone	DBO	0.872 % ThOD	20 jours	/	/	/

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Aucune donnée.

Facteur de bioconcentration
Pour les ingrédients

Nom	Espèce	organisme	Valeur	Durée	Résultat	méthode	Remarques
xylène	-	/	/	/	Non bioaccumulable.	/	/

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement
Aucune donnée.

Tension superficielle
Pour les ingrédients

Nom	Valeur	Température °C	Concentration	méthode	Remarques
acétone	0.0237 N/m	20	/	/	/

Adsorption / désorption
Pour les ingrédients

Nom	type	Critère	Valeur	Résultat	méthode	Remarques
l'éther diméthylrique	terre	/	/	mobile modérément en terre	/	/
xylène	terre	/	/	Mobile dans la terre.	/	/

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée.

12.8 Informations complémentaires

Pour le produit
-

Pour les ingrédients

l'éther diméthylque

La bioaccumulation n'est pas attendue. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Procédé de destruction du produit ou des résidus

Empêcher la dissémination dans l'environnement. Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux. Ne se débarrasser de la préparation et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Procédé de traitement des emballages usagés

Les conteneurs non nettoyés ne doivent pas être perforés, coupés ou soudés. La dose est mise sous pression, ne percez pas et ne brûlez pas même après usage. Éliminer conformément à la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Livrer les conteneurs complètement vidés aux autorités d'élimination des déchets agréées.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

15 01 11* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Aucune donnée.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Aucune donnée.

Autres recommandations d'élimination

Aucune donnée.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			
AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
2	2	2	2
			
14.4 Groupe d'emballage			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant

14.5 Dangers pour l'environnement			
NON	NON	NON	NON
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Quantités limitées 1 L Dispositions particulières: 190, 327, 344, 625 Instructions d'emballage P207, LP200 Dispositions spéciales d'emballage PP87, RR6, L2 facteur 2 Restrictions dans les tunnels (D) Classification code 5F	Quantités limitées 1 L EmS F-D, S-U	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst) Y203 Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg) 30 kg G Packing Instructions (Pkg Inst) 203 Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg) 25 kg Special provisions A145, A167, A802	Quantités limitées 1 L
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI			
	-		

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]
- Règlement (CE) no. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) du 19 décembre 1983 (Etat le 1er janvier 2017)

COV - Directive 2004/42/CE
non applicable

Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent
Aucune donnée.

Des instructions spéciales
Aucune donnée.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 2.1 Classification de la substance ou du mélange 2.2 Éléments d'étiquetage 2.3 Autres dangers 3.2 Mélanges 4.1 Description des mesures de premiers secours 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés 5.1 Moyens d'extinction 5.3 Conseils aux pompiers 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités 8.1 Paramètres de contrôle 8.2 Contrôles de l'exposition 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles 9.2 Autres informations 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 11.2 Informations sur les autres dangers 12.1 Toxicité 12.2 Persistance et dégradabilité 12.3 Potentiel de bioaccumulation 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien 12.8 Informations complémentaires 13.1 Méthodes de traitement des déchets 14. Informations relatives au transport

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

Aucune donnée.

Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë
 ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 CEN - Comité européen de normalisation
 C&E - Classification et étiquetage
 CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008
 N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
 CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
 CSA - Évaluation de la sécurité chimique
 CSR - Rapport sur la sécurité chimique
 DNEL - Dose dérivée sans effet
 DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
 DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
 UA - Utilisateur en aval
 CE - Communauté européenne
 ECHA - Agence européenne des produits chimiques
 Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)
 EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)
 CEE - Communauté économique européenne
 EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
 ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
 FR - Norme européenne
 UE - Union européenne
 Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées
 CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)
 SEG - Scénario d'exposition générique
 SGH - Système général harmonisé
 IATA - Association internationale du transport aérien
 OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
 IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
 IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac
 TI - Technologies de l'information
 IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
 IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée
 CCR - Centre commun de recherche
 Kow - Coefficient de partage octanol-eau
 CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
 DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
 EL - Entité légale
 LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
 LR - Déclarant principal
 F/I - Fabricant/Importateur
 EM - État membre
 FS - Fiche signalétique
 CO - Conditions opératoires
 OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
 VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
 JO - Journal officiel
 RE - Représentant exclusif
 OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
 PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
 CPE - Concentration prédite sans effet
 PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
 EPI - Équipement de protection individuelle
 R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité
 REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006

RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH
RMM - Mesure de gestion des risques
APR - Appareil de protection respiratoire
FDS - Fiche de données de sécurité
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances
PME - Petites et moyennes entreprises
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(STOT) RE - Exposition répétée
(STOT) SE - Exposition unique
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
NU - Nations Unies
vPvB - Très persist

Texte des phrases H visées au point 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.